

21901 - Le jugement de la consommation des insectes et des rongeurs

La question

Comment juger la consommation des insectes et des rongeurs ?

La réponse détaillée

An-Nawawi a dit : «Selon les doctrines des ulémas, il est interdit de consommer les insectes et les rongeurs tels les serpents, les scorpions, les rats et consorts. C'est aussi l'avis d'Abou Hanfiah, d'Ahmad et d'Abou Dawoud. Ach-Chaafi et ses disciples leur trouve un argument dans la parole du Très-Haut : « Il leur interdit les mauvaises (nourritures) » En effet, ces animaux étaient jugés mauvais. L'interdiction se trouve encore dans sa parole : « Cinq animaux sont à éliminer aussi bien en territoire sacré qu'en territoire profane : le milan, le corbeau, le rat, et le chien enragé. » (Rapporté par al-Boukhari et par Mouslim).

Quant à la parole du Très-Haut : « Dis: « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc -car c'est une souillure -ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah. » Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.» (Coran :6 :145) Chaafii et d'autres ulémas l'interprètent dans ce sens : je ne trouve dans les nourritures que vous jugez bonnes autre chose à éviter que...Chafii a dit c'est le sens qu'il faut retenir du verset si on se fie à la Sunna. »

Allah le sait mieux.